



37^{ème} RALLYE NATIONAL P.E.A. DES ROUTES DU NORD

MERVILLE – 59 –

Vendredi 9 et Samedi 10 février 2024

ASA CNF & ARM

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Le présent règlement complète le règlement standard des rallyes de la FFSA auquel il se réfère.

Parution du règlement	Lundi 13 Novembre 2023
Ouverture des engagements	Lundi 13 Novembre 2023
Clôture des engagements	Lundi 29 Janvier2024 à minuit
Publication de la liste des engagés	Samedi 3 février (sur le site)
Distribution du roadbook	Dimanche 4 février de 8h à 12h Express Auto Sport
	Vendredi 9 février de 8H à12H Express Auto Sport
	Express auto 106 route d'Estaires à MERVILLE (au fond
	du parking de super U)
Reconnaissances tolérées	Dimanche 4 février de 8h30 à 14H30 et Vendredi 9
	Février de 8H30 à 19H
Vérifications administratives	A la prise des road book Dimanche 4 février de 8H30 à
	13H et Vendredi 9 février de 8H30 à 12H
Vérifications techniques	Vendredi 9 février 2024 A l'heure de la convocation et
	de 15H à 19H sous le chapiteau place de la libération à
	Merville
Mise en parc fermé de départ	Aussitôt après les vérifications techniques parking de la
	Mairie à Merville
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires	Vendredi 9 Février 2024 à 18H au PC Course (mairie de
sportifs	Merville)
Publication de la liste des concurrents	Vendredi 9 février 2024 au tableau d'affichage officiel
admis au départ	et sur le site à 21H
Publication des heures et ordre des départs	Vendredi 9 Février 2024 à 21H au tableau d'affichage
	officiel et sur le site
Départ du 1 ^{er} concurrent (rallye VHC	Samedi 10 février 2024 à 8H00 à la mairie de Merville.
devant)	
Arrivée du 1 ^{er} concurrent	Samedi 10 février 2024 à 19H52 à la mairie de Merville
Affichage du classement provisoire	Samedi 10 février, 30mn maximum après l'arrivée du
	dernier concurrent.
Affichage du classement officiel	Au plus tard 30mn après l'affichage du classement
	provisoire.
Vérifications techniques finales	Aussitôt après l'arrivée Taux horaire de la main
	d'œuvre : 60 € TTC
Remise des coupes	Sur le podium d'arrivée.

LIEUX:

PC COURSE (DC, Collège, Salle de presse) Mairie de Merville

Parc fermé Parking de la libération (mairie) à Merville.

Parc d'assistance Place de la libération et alentours à

Merville.

Vérifications techniques Sous le chapiteau place de la libération à

Merville

Parc plateaux (obligatoire)

Emplacement du Podium

ZI des petits Pacaux Merville

Place de la Libération à Merville

L'AS de l'automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organisent les 09 et 10 Février 2024, avec l'association Rallyes de Mervilloise (ARM, un rallye National dénommé :

37° RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD

L'épreuve sera doublée par un rallye réservé aux VHC et qui se déroulera à la même date sous l'appellation :

RALLYE VHC DES ROUTES DU NORD, Ville de Merville

Le présent règlement a été enregistré le **11.10.23** Sous le N° **0124** Par la ligue du sport automobile des Hauts de France et le **19.10.23** Sous le n° **1** par la FFSA.



COMITE D'ORGANISATION

• Président : Frédéric ROUSSEL

• Vice-président : Benoit MOUQUET (06 78 67 52 32)

• Secrétaire / trésorière : Joyce LEFEBVRE (06 29 74 50 14)

Responsable commissaires: Jean-Pierre LENGLET

Et les membres de l'ARM

ORGANISATEUR ADMINISTRATIF: l'ASA CNF 21 avenue Léon Blum 59370 MONS EN BAROEUIL

OGANISATEUR TECHNIQUE: ARM 10 rue du général de Gaulle 59660 MERVILLE.

armervilloise@gmail.com

Contact avant le Rallye : Benoît MOUQUET 53 Rue de la Motte au bois 59190 Hazebrouck

Contact pendant le Rallye : au PC à la Mairie de Merville

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble des réglementations applicables à l'épreuve prévue, et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1 P : ORGANISATION

1.1.P: OFFICIELS:

Observateur de la ligue François LANGLET

Collège des commissaires sportifs

Président Guy LERBUT

Membres Angélique GODEFROY Clément MASCLEF

Directeur de course MICKAEL LACHERE Directeur de course adjoint & VHC JULIEN GRESSIER

Adjointe à la DC Anita MISSWALD

Martine PICHELIN Eugène CITERNE

Directeur de course ES

Dimitri HEMBERT

Claude ROJ

Directeur de course de ES

Daniel DESCAMPS:

François LANGLET

Voiture autorité Jean-Michel FOULON

Voiture 00 Jean MISSWALD Voiture 00 VHC Siture 00 VHC Jean MISSWALD Nicolas GUILBERT

VIR Dominique LAMARRE Anthony VIGNERON
Balai Anne-Catherine WIEHE Yves BLAMPAIN
Organisation 1 Sébastien RENNAULT Rudy LAGACHE

Organisation 2 (Chronos) Damien VALLEE Laetitia VALLEE

Sono 2 Monique CANDELIER Marie Paule FRAMMERY

CRACS Moderne Aurélie FERNANDES (Resp.) Véronique PIGOT

CRACS VHC Patrick GRENIER
Médecin Chef Emmanuelle LOUART

Juge de fait Martine ANNICOTTE Yves ANNICOTTE

COMMISSAIRES TECHNIQUES

Responsable moderne Jean Michel DESSE Responsable VHC Laurent BRAURE

Membres Stéphane LEULIETTE Denis THUILLER

François GODET Mickael SCHIEPTES

Yves VANACKERE Marc RICHE

Speaker Maxime FOURNEZ

Informatique Ligue des hauts de France

Relations presse Sébastien HANQUEZ

Liaisons radios Ligue des Hauts de France Sébastien DUFRENNE

Responsable implantations Gabriel RICHARD

1.2.P: ELIGIBILITE:

Le rallye National des routes du Nord compte pour ;

La Coupe de France des Rallyes (coefficient 3)

Le championnat de la Ligue des Hauts de France (pilotes et copilotes)

Les challenges de l'ASA CNF

1.3.P: VERIFICATIONS

Les vérifications administratives obligatoires auront lieu au garage EXPRESS AUTO, 106 route d'Estaires à MERVILLE (bâtiment derrière le super U) le dimanche 4 février de 8H30 à 13H en même temps que la prise du roadbook. L'équipage devra présenter le permis de conduire et la licence en cours de validité.

Les équipages devront présentés au H -10 (avant le départ du rallye) auprès des relations concurrents les originaux de leurs permis de conduire et de licences.

Les vérifications techniques préliminaires auront lieu le Vendredi 9 février 2024 de 15H à 19H à l'heure de la convocation, sous le chapiteau place de la Libération MERVILLE. Les concurrents doivent présenter le passeport technique et fournir la fiche de contrôle technique aussi que la photocopie de la 1ère page du passeport technique.

Les vérifications techniques finales auront lieu le samedi 10 Février aussitôt après l'arrivée pour les concurrents convoqués. Le taux horaire de la main d'œuvre est fixé 60 € TTC.

ARTICLE 2 P : ASSURANCES

Conforme au règlement standard des rallyes et au code du Sport.

ARTICLE 3 P; CONCURRENTS ET PILOTES

3.1.5.P; Toute personne qui désire participer à l'épreuve doit adresser au secrétariat de l'épreuve la demande d'engagement ci jointe, dument complétée et accompagnée du montant des droits d'engagement avant le Lundi 29 janvier 2024 à minuit, cachet de la poste faisant foi.

ADRESSE: ARM 10 Rue du Général De Gaulle 59660 MERVILLE

(Tel 06 09 85 82 95 Roussel Frédéric ou Tel 06 78 67 52 32 Mouquet Benoît

ou Tel 06 29 74 50 14 Lefebvre Joyce) armervilloise@gmail.com

L'EPREUVE EST OUVERTE AUX CONCURRENTS ETRANGERS EN POSSESSION D'UNE LICENCE NATIONALE EN COURS DE VALIDITE DELIVREE PAR LEUR ASN, ET PRESENTANT UNE AUTORISATION DE LEUR ASN,

- **3.1.10.P.** : Le nombre des engagés est fixé à 160 voitures maximum. Dans le cas où le nombre d'engagés du rallye VHC (20 voitures) ne serait pas atteint, le nombre d'engagés du 37ème rallye des Routes du Nord sera augmenté sans toutefois dépasser 180 voitures au total. Au-delà de ce nombre, une liste de suppléants sera établie
- **3.1.11.1.P.** : Pour le rallye moderne, les droits d'engagement sont fixés à :
 - > 500€ + 6€ (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = 516€ avec la publicité de l'organisateur.
 - > 1000€ + 6€ (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = 1016€ sans la publicité de l'organisateur.
 - <u>Réduction de 100€ sur l'engagement pour les équipages résidant à plus de 250kms de</u> Merville
 - Les chèques sont à l'ordre de l'ARM. Ils seront mis en banque à la clôture des engagements.
 - Réduction de 6€ soit 510€ pour les droits d'engagements réglés par virement.

ASSOCIATION RALLYE MERVILLOISE

IBAN: FR76 3000 3029 7300 0200 9394 744 BIC - Adresse SWIFT: SOGEFRPP

3.1.12.P. : La demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est complète, et <u>obligatoirement</u> accompagnée du montant des droits d'engagement, ainsi que des photocopies suivantes :

- o Permis de conduire du pilote et du copilote
- o Licence du pilote et du copilote
- o 1ére page de la fiche d'homologation de la voiture.

3.3.P.: ORDRE DES DEPARTS:

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA

Le rallye VHC partira avant le rallye moderne.

ARTICE 4.P: VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3.P ASSISTANCE

Conforme au règlement standard des rallyes de la FFSA.

- ✓ L'assistance n'est autorisée que dans le parc d'assistance situé à MERVILLE, place (avenue Clémenceau et place Bruel). Le stationnement dans les lieux non prévus sera considéré comme de l'assistance interdite.
- ✓ La distance maximum à parcourir entre deux parcs d'assistance est inférieure à 70km.
- ✓ Tous les ravitaillements en dehors du parc d'assistance sont interdits.
- ✓ Les déchets ne doivent pas être laissés sur place et ils devront être enlevés par les concurrents eux-mêmes.
- ✓ Chaque concurrent est responsable du comportement de leur équipe et de leurs accompagnants.
- ✓ Le parc d'assistance sera ouvert le vendredi 9 février à 9H
- ✓ Les emplacements des espaces d'assistance seront limités à 80m2 pour une voiture, de 120m2 pour deux voitures et 60m2 par voiture supplémentaire.
- ✓ Des stickers seront à coller sur le parebrise pour tout véhicule autorisé à pénétrer dans le parc.
- ✓ Les plateaux ou remorques devront être stationnés 2 Rue Amaury de La Grange 59660 MERVILLE.

4.9.P; géolocalisation;

La mise à disposition d'un traceur de géolocalisation doit être regardée comme un élément de sécurité pour les concurrents. Il est donc rendu obligatoire et sa présence en fonctionnement à bord de la voiture de course, pendant toute la durée de l'épreuve il pourra être contrôlé.

Le traceur sera remis lors des vérifications administratives, il est autonome et il a une base aimantée destinée à sa fixation sur une partie métallique dont la position doit être étudiée pour que les deux membres de l'équipage puissent atteindre le bouton « panic ».

Une caution de **200€ par chèque** à l'ordre de l'organisation sera demandé avec l'engagement. Cette caution sera rendue à la restitution du traceur en fin d'épreuve au dernier CH ou lors d'un abandon au PC COURSE.

En cas d'oubli, il sera possible d'envoyer le traceur au plus tard 24h après la fin de l'épreuve à

M. Sébastien DUFRESNE, 5 rue Noire à Preures (62650).

Au-delà de ce délai, la caution sera encaissée.

En cas de destruction totale consécutive à une sortie de route ou un incendie, la caution sera restituée. La géolocalisation a été rendue possible grâce au soutien de la société GOTEK 7 à Calais (alarmes, géolocalisation)

ARTICLE 5.P: IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

Conforme au règlement standard des rallyes ;

5.2.P: Les publicités obligatoires et facultatives seront portées à la connaissance des concurrents par un additif qui paraitra à la clôture des engagements sur le site internet.

ARTICLE 6.P : SITES ET INFRASTRUCTURES:

Conforme au règlement standard des rallyes ;

6.1.P: DESCRIPTION

Le rallye National des routes du Nord se déroulera sur un parcours de **174.67Kms** en 1 étape. Il comporte 3 épreuves spéciales à parcourir 3 fois d'une longueur totale de **101,22**kms.

Les ES sont:

ES 1/4/7: 3 X 12.9 Kms = 38.7 Kms

ES 2/5/8: 3 X 11,6 Kms = 34,8 Kms

ES 3/6/9 : 3 X 9,24 Km = 27,72 Kms

L'itinéraire détaillé figure dans le roadbook qui sera remis aux concurrents pour les reconnaissances.

6.2.P: RECONNNAISSANCES:

Conforme au règlement standard des rallyes ;

6.2.1.P: VEHICULES AUTORISES;

Les reconnaissances sont tolérées **en respectant le code de la route**, notamment les limitations de vitesse, et les horaires imposés. Elles ne pourront pas se faire avec le véhicule engagé, mais avec un véhiculé de tourisme de série, sans arceau, équipé de pneus homologués sur route, et sans moyens d'intercommunication. Les voitures seront identifiées par des autocollants fournis par l'organisation.

6.2.6.P: JOURS ET HORAIRES:

Les reconnaissances sont tolérées le dimanche 4 février de 8H30 à 14H30 et Vendredi 9 février de 8h30 à 19h00. Trois passages maximum sont autorisés.

Le roadbook sera disponible le dimanche 4 février de 8H00 à 12H00 et le Vendredi 9 février de 8H00 à 12H00 chez EXPRESS AUTO SPORT Merville 106 route d'Estaires à MERVILLE (bâtiment derrière le super U)

ARTICLE 7.P : DEROULEMENT DU RALLYE :

Conforme au règlement standard des rallyes ;

7.5.17.P: SECURITE DES CONCURRENTS

Les boitiers des traceurs remis aux concurrents sont munis d'un bouton d'urgence placé au-dessus du boitier. L'utilisation de ce bouton n'est autorisée qu'en cas d'urgence médicale grave nécessitant l'utilisation des secours. Il faut APPUYER SUR CE BOUTON FERMEMENT PENDANT 5 SECONDES et dans ce cas, l'épreuve sera suspendue et les moyens de secours envoyés. Si ce point n'est pas respecté (déclanchement non justifié) le concurrent fautif sera sanctionné et le dossier transmis à la commission de discipline de la FFSA.

7.5.17.4. P: ABANDON

Par mesure de sécurité, tout concurrent en abandon sur tout le parcours du rallye devra en informer la direction de course au numéro d'urgence soit le **+33 (0) 3 21 81 47 19.** Tout oubli pourra être sanctionné.

ARTICLE 10 P : PRIX ET COUPES

Prix en espèces : Les prix en espèces seront expédiés par courrier après le rallye

Classement général (non cumulable avec la classe) :

1 ^{er}	2 ^{ème}	3ème
490€	245€	125€

Classement par classe (cumulable avec le groupe):

	1 ^{er}	2ème	3ème	4ème
Plus de 10 partants	400€	200€	100€	50€
De 6 à 10 partants	300€	150€		
De 4 à 5 partants	200€	100€		
De 1 à 3 partants	150€			

Classement équipage féminin (non cumulable)

	1 ^{er}	2 ^{ème}	3ème
Plus de 3 partants	400€	200€	
De 1 à 3 partants	200€		

Si moins de 100 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1^{ère} étape (du rallye Moderne) : aucun prix en espèces.

Entre 100 et 130 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1ère étape (du rallye Moderne) : les prix en espèces seront divisés par 2 et expédié par courrier après le rallye.

Si plus de 130 concurrents sur la liste des équipages autorisés à prendre le départ de la 1èreétape (du rallye Moderne) : la totalité des prix en espèces sera expédié par courrier après le rallye.

Classement groupe (cumulable avec la classe)

	1er	2ème	3ème	4ème	5ème
Plus de 10 partants	350€	250€	150€	100€	50€
De 5 à 10 partants	200€	150€	50€		
De 1 à 4 partants	100€				

Des coupes seront distribuées aux 3 premiers au scratch. Pour tous les autres équipages passants sur le podium final, un présent vous sera offert.

AVERTISSEMENT : Le règlement pourra être aménagé en fonction de diverses contraintes imposées par les autorités selon la situation sanitaire à la date de l'épreuve.

RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD VHC

VILLE DE MERVILLE

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France 2023 des rallyes VHC

Pour les articles non spécifiés, il est nécessaire de se reporter au règlement du rallye moderne de support qui fera foi en cas de contestation.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'AS de l'automobile Club du Nord de la France (ASACNF) organisent les organisent les 09 et 10 Février 2023, avec l'association Rallyes de Mervilloise (ARM, un rallye VHC dénommé :

RALLYE NATIONAL DES ROUTES DU NORD VHC

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre ler des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P.OFFICIELS. Idem au règlement moderne sauf:

Directeur de Course VHC

Commissaires techniques VHC Responsable

Relation concurrents

Julien GRESSIER

Laurent BRAURE

Patrick GRENIER

1.2P.ELIGIBILITE

Coupe de France des Rallyes VHC 2024 (Coef.2) et pour le championnat des rallyes VHC de la Ligue du Sport Automobile des Hauts de France (pilotes et copilotes).

1.3P. VERIFICATIONS

Identique règlement rallye moderne

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P.DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

- **3.1.5P.** Identique règlement rallye moderne. Utiliser la demande d'engagement spécifique VHC.
- **3.1.10P.** Le nombre des engagés au 4ème Rallye du RALLYE National DES ROUTES DU NORD VHC

est fixé à 20 voitures maximum.

Le nombre maximum de voitures au départ ne dépassant pas 180 et si le nombre de VHC est inférieur à 20, le complément de voitures modernes se fera dans l'éventuelle liste d'attente si le chiffre de 150 est dépassé.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

Avec la publicité facultative des organisateurs : 420,00 € + 6,00 € (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = **436**€

Sans la publicité facultative des organisateurs : 840,00 € + 6,00 € (commissaires LSAHF) + 10€ (Géolocalisation LSAHF) = 856 €

3.1.12P. Identique règlement moderne

Photocopie de la 1ére page du PTH

3.3P. ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement standard FFSA.

La première voiture du RALLYE NATIONNAL DES ROUTES DU NORD VHC partira le samedi 10 février à 8H00.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Conforme aux règles spécifiques VHC et au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

4.6P. IDENTIFICATION DES VEHICULES

Conforme au règlement de la FFSA

4.9P. GEOLOCALISATION

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 6P. SITES ET INRASTRUCTURES

Identique au règlement rallye moderne

ARTICLE 9P. CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France des rallyes VHC 2024.

ARTICLE 10P. PRIX

Prix en espèces: Non applicable.

<u>Coupes:</u> Des coupes seront distribuées aux 3 premiers au scratch. Pour tous les équipages inscrits un présent sera offert lors de la distribution du Road Book.

